

*Les crédits*

pas une mauvaise idée, monsieur le Président car, à mon avis, la plupart des Canadiens souhaiteraient la tenue d'élections pour pouvoir exprimer leurs opinions de manière décisive sur les réalisations du gouvernement.

• (1650)

J'aimerais aussi revenir sur les observations que le député de Winnipeg a faites relativement à cette question de procédure; il s'agit d'interventions très importantes en ce qui concerne la procédure de cette Chambre. Je crois savoir que le député a déjà discuté du rôle de cette Chambre, de son Règlement, de certaines catégories de motions et des initiatives parlementaires. Il a présenté des arguments passablement convaincants qui tendraient à prouver que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pourrait avoir tort, mais je laisse à d'autres, beaucoup mieux au courant que moi de la procédure, le soin de décider. De toute façon, je pense que le député néo-démocrate de Winnipeg qui a fait ces interpellations de procédure a fait valoir quelques points importants.

C'est donc le contexte du débat que nous avons aujourd'hui. J'espère que les députés de la majorité auront entendu les arguments de mon collègue de Winnipeg et qu'ils seront assez braves pour démontrer aux Canadiens qu'ils ont la volonté de protéger le régime d'assurance-santé. Qu'y a-t-il là? il s'agit simplement de démontrer son appui.

Je voudrais parler de quelques observations qui ont été faites par le député d'en face. Je suis heureux qu'il soit d'accord avec la question que je lui ai posée. Bien sûr, lorsque nous parlons de l'assurance-santé au Canada, nous ne parlons pas seulement de ce que fait le gouvernement fédéral, mais aussi de ce que font les provinces.

La question, et je pense qu'elle est d'importance, lorsque l'on définit la politique canadienne en matière de santé, est: comment procédons-nous?

L'origine de ce qui s'est développé avec le temps dans le domaine de l'assurance-santé est attribuée par tous les historiens au gouvernement CCF de Saskatchewan. À l'époque, Tommy Douglas s'est fait connaître pour sa volonté d'instaurer un régime d'assurance et la lutte qu'il a eue avec ceux qui s'y opposaient. Tommy Douglas et le CCF, l'ancêtre du Nouveau Parti démocratique, ont montré au reste du Canada ce que nous devons faire pour avoir une politique de la santé qui relève des obligations du gouvernement, car si une chose est fondamentale dans la vie, c'est bien la prestation des soins.

Le gouvernement fédéral a des pouvoirs et des responsabilités importants dans ce domaine, en particulier en raison de son pouvoir de dépenser. C'est souvent l'arme

que le gouvernement du Canada a utilisée avec les provinces, ce que l'on a pu constater lors du débat sur la Loi canadienne sur la santé, les discussions sur le ticket modérateur, une autre question que j'ai posée à mon collègue d'en face que je remercie de sa réponse. Il a probablement raison de dire que quelques tickets modérateurs de 5 \$ ici et là ne résoudront pas les problèmes de la politique de la santé.

Mais il a réagi positivement à mon observation et à ma suggestion sur la façon d'examiner la question des transferts de fonds fédéraux, notamment au chapitre des soins de santé. Je crois qu'il a demandé dans ses observations comment utiliser ces fonds efficacement.

Il y a quelque temps, j'ai demandé au secrétaire d'État, qui est chargé dans une certaine mesure de l'enseignement postsecondaire, s'il pouvait assurer à la Chambre—c'était lors d'un débat comme celui-ci, qui a finalement été calme cet après-midi-là—que les fonds que le gouvernement fédéral transférerait aux provinces pour les services de santé et d'enseignement servaient bien à ces fins.

Monsieur le Président, la réponse du ministre a été, je présume, un peu effrayante; il a dit que nous devons lui faire confiance et espérer que c'était bien le cas. Mais je suis heureux de voir que certains de ses collègues de son côté ne partagent peut-être pas tout à fait sa conviction que c'est ce qui se produit. J'avais mentionné la Colombie-Britannique. Le député d'en face avait mentionné le Québec et les préoccupations qu'il avait pour cette province. Il semble qu'elles soient à peu près les mêmes. En fait, si nous commençons à examiner la position constitutionnelle du gouvernement libéral du Québec et du gouvernement du Crédit social de la Colombie-Britannique, elles commencent à être à peu près les mêmes, semble-t-il.

Il n'est pas étonnant que le gouvernement libéral du Québec et celui du Crédit social de la Colombie-Britannique utilisent peut-être les fonds fédéraux destinés aux services de santé et d'enseignement pour asphaltter des routes. C'est une allégation que beaucoup ont faite.

Pour ce qui est de notre rôle face à l'assurance-maladie, je suis plus que jamais convaincu que nous, en tant que parlementaires, devons discuter de ce que devrait être la fonction réelle du gouvernement du Canada aujourd'hui, dans la société d'aujourd'hui. Beaucoup, surtout les occupants des banquettes d'en face, soutiennent que le gouvernement devrait se retirer de tous les domaines, parce que le gouvernement entrave et restreint la liberté individuelle. On devrait laisser les avanta-